

**N °001-24-DEL-CE**

**CAISSE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité d'Administ ration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	6

L'an deux mille vingt quatre, le **10 janvier à 14h30**  
le Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances.  
en session ordinaire du mois de janvier  
sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Président.

**PRESENTS :**

Philippe LEONELLI, Ghislaine MAUREL, David MARTINS DO CARMO, Sylvain MEUNIER,  
Ghislaine NAVARRO, Anne PODEVIN

**ABSENTS :** Nadège LUCAS, Marlène DE SOUSA, Claire GIOVANNONI, Adil HAMIMID,  
Filippo SPERANZA PATRIGNANI

**Secrétaire de séance :** Madame Ghislaine NAVARRO

**VOTE :**

Le comité adopte à l'unanimité cette délibération.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2023 DE LA CAISSE DES ECOLES**

**MONSIEUR LE PRESIDENT SOUMET AU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA  
CAISSE DES ECOLES LE RAPPORT SUIVANT :**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget 2023 de la Caisse des écoles, il  
est nécessaire d'ajuster les lignes budgétaires relatives à la comptabilisation des  
amortissements afin de prendre en compte les dotations d'amortissement 2023  
prorata-temporis des immobilisations acquises durant l'exercice.

Ces modifications portent sur un montant total de dotations de 2 019 euros.

OUI le rapport ci-dessus

VU le code général des collectivités territoriales

VU le Budget Primitif 2023

**LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DELIBERE**

## ARTICLE UNIQUE

La décision modificative, portant inscription et virement de crédits en dépenses et en recettes est approuvée conformément aux tableaux ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Ordre ou Réel	Libellé	BP	Décision	
					Dep.	Rec.
042	6811	O	Dotations aux amortissements	11 411	+2 019	
011	6042	R	Achats de prestations de services	273 635,78	-2 019	

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Ordre ou Réel	Libellé	BP	Décision	
					Dep.	Rec.
040	281831	O	Amortissements mat.informatique	2 598		+2 019
21	21831	R	Matériel informatique scolaire	20 000	+2 019	

**POUR EXTRAIT CONFORME  
CAVALAIRE SUR MER**

**Les jour, mois et an ci-dessus**

**Le Président  
Philippe LEONELLI**



**La secrétaire de séance  
Ghislaine NAVARRO**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*